

Séparation
du Parle-
ment.

Régence enrégistré, que la lecture & l'examen de differens Actes publics & particuliers auquel le Roi a donné son consentement le 6. Juillet, s'étant rendu à cet effet ce jour-là à la Chambre des Pairs, après quoi Sa Maj. mit fin à la séance du Parlement par un Discours dont voici la traduction.

MY LORDS ET MESSIEURS,

LA saison avancée de l'année me fait juger nécessaire de mettre fin à cette séance du Parlement. Je le fais avec d'autant plus de satisfaction, qu'elle a été conduite au terme d'une heureuse conclusion, par la diligence que vous avez apportée à expédier les affaires publiques. A cette occasion, je ne puis que vous faire mes sincères remerciemens des fréquentes preuves que vous m'avez données de votre zèle & de votre affection pour moi & mon Gouvernement, ainsi que du soin & de l'attention avec lesquels vous avez pris à cœur les intérêts de mon peuple. Comme l'Europe jouit à présent d'une tranquillité stable, il est arrivé très peu de changemens dans l'état des affaires publiques, depuis le commencement de votre assemblée. Ma résolution de maintenir la paix générale est toujours la même, & j'ai les plus grandes raisons de me flatter, que vû les bonnes dispositions des Puissances qui sont en alliance avec moi, non seulement elle subsistera, mais qu'elle sera encore mieux affermie.

Messieurs de la Chambre des Communes.

L'Empressement avec lequel vous m'avez accordé les subsides pour le service de l'année courante, exige de ma part une reconnoissance particulière. La prudence & la fermeté que vous avez fait paroître en effectuant la réduction des intérêts des dettes nationales, m'est aussi agréable qu'un

arrange-